Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 021-212105852-20240129-2024_03-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Canton de NUIT SAINT GEORGES
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-03

L'an 2024, le 29 janvier à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – CHLOE SORBIER – SARAH GADY – SANDRA TERRIER

ABSENT : PIERRE LUCOT
ABSENT EXCUSÉ : MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE (PROCURATION A ALAIN BŒUF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SANDRA TERRIEN

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : CREATION D'UN SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE)

M. le Maire rappelle l'avis favorable émis par les membres du conseil municipal du 11 décembre 2023 autorisant la construction d'un pôle scolaire et périscolaire rue de Layer à Saulon-la-Chapelle.

Vu l'avis favorable de la commune de Barges.

Vu la réflexion visant à créer un Syndicat à Vocation Unique dont l'objet sera la gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire et maternel public organisé en Regroupement Pédagogique Intercommunal, notamment par la construction d'une école à Saulon-la-Chapelle.

Vu les réunions qui ont permis de définir les contours de ce projet ambitieux.

Vu la construction par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges d'un lieu d'accueil de loisirs périscolaire, attenant à l'école.

Considérant que le Syndicat exerce à la place des communes membres, la gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire et maternel public organisé en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Considérant que le syndicat exercera les compétences liées à l'investissement et au fonctionnement du groupe scolaire :

- Etudes, projets, constructions, aménagement, entretien et gestion des bâtiments et équipements.
- Organisation, gestion et fonctionnement

Le Maire Invite le conseil municipal à se prononcer sur la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la commune au Syndicat à compter de sa création ;
- demande à monsieur le Préfet de bien vouloir décider de la création du SIVOS regroupant les communes de Saulon-la-Chapelle et de Barges, à compter de la rentrée 2024-2025. Il précise que le groupe de travail précédemment constitué mènera une réflexion sur les statuts de ce futur SIVOS et que ce projet sera soumis à l'approbation des conseils municipaux des deux communes.
- autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE 21910 (Côte-d'Or)

Le Maire, Pascal BORTOT